



Envoyé en préfecture le 04/05/2026  
Reçu en préfecture le 04/05/2026  
Publié le  
ID : 085-268501525-20260429-DEL2026\_16-DE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-six, le 29 du mois d'avril à 10h00,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 9  
Date de la convocation : le vendredi 24 avril 2026

Présents : M. Stéphane NICOLEAU, M. Frank DEPOUX, Mme Monique FICHET, Mme Christianne COGNEE, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Patricia BLANCHARD, M. Guy ATLE, Mme Colette GROIZARD, Mme Catherine MAUPETIT-JEHL

**Absents ayant donné un pouvoir** : Mme Marie-Henriette ELIE (pouvoir donné à Christianne COGNEE),

Absente excusée : Mme Isabelle MERCERON

**Désigné secrétaire de séance** : Mme Monique FICHET

**DEL2026\_16 - Affaires financières : Budget annexe La Rocterie\_Vote du budget primitif 2026**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'examiner le projet du budget annexe La Rocterie sur la base de la note de présentation brève et synthétique qu'ils ont reçue avec la convocation.

Pour l'exercice 2026, le budget annexe La Rocterie s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, recettes et dépenses à la somme de **753 443,02 €**

Dépenses de fonctionnement		BP 2026	Recettes de fonctionnement		BP 2026
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	349 756,00	012	Produits de la tarification	701 117,78
012	Dépenses afférentes au personnel	199 637,72	75	Autres produits relatifs à l'exploitation	28 740,31
16	Dépenses afférentes à la structure	204 049,30	019	Produits financiers et produits non encaissables	510,66
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>753 443,02</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>730 368,75</b>
			002	Résultat de fonctionnement reporté	23 074,27
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>753 443,02</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>753 443,02</b>

- En section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 26 446,28 €.

Dépenses d'investissement		BP 2026	Recettes d'investissement		BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilés	17 088,66	16	Dotations, fonds divers et réserves	6 640,00
21	Immobilisations corporelles	9 357,62	28	Amortissements des immobilisations	620,63
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>26 446,28</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>		<b>7 260,83</b>
			001	Report résultat d'investissement	19 185,65
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>26 446,28</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>26 446,28</b>

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.123-6, R.123-21, L.1612-1 et suivants, relatifs au vote du budget des collectivités territoriales,

VU le projet de budget annexe pour la résidence autonomie pour l'exercice 2026 présenté par M. le Président sur la base d'une note de présentation brève et synthétique adressée avec la convocation, et jointe à la présente délibération,

CONSIDERANT que le budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion financière de la résidence autonomie en fixant les prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 2026,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget annexe 2026 La Rocterie tel que présenté ci-avant.

DELIBERATION  
 PUBLIEE

Le 04/05/26

Le Président,  
 Stéphane Nicoleau

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie conforme,  
 En Mairie, le jeudi 30 avril 2026,

La secrétaire de séance,  
 Monique Fichet

